

Arrêté fédéral

**concernant une aide financière à la Fondation
des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à Genève,
destinée au financement des frais d'entretien et d'exploitation
de la nouvelle salle de conférences du Centre William Rappard (CWR)**

du 24 mars 1995

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

se fondant la compétence de la Confédération en matière de politique étrangère;
vu le message du Conseil fédéral du 19 septembre 1994¹⁾,

arrête:

Article premier

¹ Le Conseil fédéral peut accorder à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à Genève une aide financière annuelle de 500 000 francs au plus, destinée à couvrir les frais d'entretien et d'exploitation de la nouvelle salle de conférences du Centre William Rappard (CWR).

² Cette dépense sera imputée annuellement au budget du Département fédéral des affaires étrangères. Les éventuelles recettes provenant de loyers perçus par la FIPOI, pour la location de la salle à des tiers, seront déduites.

Art. 2

¹ Le présent arrêté, qui est de portée générale, est sujet au référendum facultatif.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

³ Le présent arrêté a effet durant cinq ans.

Conseil national, 24 mars 1995

Le président: Claude Frey

Le secrétaire: Duvillard

Conseil des Etats, 24 mars 1995

Le président: Kuchler

Le secrétaire: Lanz

Date de publication: 4 avril 1995²⁾

Délai référendaire: 3 juillet 1995

N37073

¹⁾ FF 1994 V 269

²⁾ FF 1995 II 431

Arrêté fédéral concernant une aide financière à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à Genève, destinée au financement des frais d'entretien et d'exploitation de la nouvelle salle de conférences du Centre William ...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.04.1995
Date	
Data	
Seite	431-431
Page	
Pagina	
Ref. No	10 108 166

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.